

Gaillard, le 5 septembre 2024

**SERVICE URBANISME ET FONCIER**

urbanisme@gaillard.fr - 04 50 39 76 30

**Objet :** Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale relative à l'article R. 122-3-1 du code de l'environnement

dossier n°2024-ARA-KKP-5310

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Service connaissance information  
développement durable autorité  
environnementale

Pôle autorité environnementale  
5 place Jules Ferry  
69453 Lyon cedex 06

N/Réf : URB.2024.251.108

Madame, Monsieur,

Je reviens vers vous dans le cadre de l'instruction de notre dossier de demande d'avis au cas par cas concernant le projet de revitalisation d'une centralité urbaine – secteurs « Les Feux Follets » et « Libération ».

Je vous fais part des engagements suivants, pris au nom de la commune de Gaillard.

Tout d'abord, la commune s'engage à prendre des mesures de gestion des espèces envahissantes sur l'ensemble des secteurs de projet afin d'éviter leur propagation et, le cas échéant, d'en assurer la destruction selon les procédures ad-hoc.

Ensuite, la commune s'engage à prévoir un complément d'investigation écologique sur le secteur de projet « Libération ».

Enfin, la commune s'engage à reconstituer une lisière arbustive et arborée dense si jamais le maintien de la haie arborée et arbustive marquant la limite entre la copropriété Les Feux Follets et les équipements publics est impossible.

J'espère, par ces engagements, avoir pleinement répondu à vos attentes.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Maire,  
Antoine BLOUIN



MAIRIE DE GAILLARD  
Cours de la République  
BP 36 - 74240 Gaillard  
04 50 39 76 30



gaillard.fr